

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2024-113**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif au renforcement des obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en matière de transfert de crypto-actifs ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 5 décembre 2024,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret.**

Fait le 5 décembre 2024.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Martin LANDAIS